

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 51 (1922)
Heft: 9

Rubrik: L'œuvre de Saint-Joachim

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Je tiens à ce que le *Bulletin* soit et demeure un organe assez exclusivement pédagogique. On est donc instamment prié de ne pas m'adresser d'articles littéraires ou autres, prose ou vers, sans rapport avec notre vie scolaire fribourgeoise.

Mon appel de janvier n'a pas été vain, et je remercie ceux qui ont bien voulu m'envoyer de la copie. Mais le niveau du tiroir baisse de nouveau et la sécheresse menace. Qu'on se le dise et qu'on écrive ! Beaucoup le pourraient, qui n'osent pas ou ne savent comment s'y prendre. Que ceux-là ne craignent point de s'adresser au rédacteur, qui s'empressera de leur donner un coup de main et de crayon.

Ajoutons que l'on peut efficacement soutenir notre journal en lui procurant des annonces. Des cases demeurent vides, qui demandent à se remplir.

Le *Bulletin*, étant l'organe de tous, doit être l'œuvre de tous.

Je prie enfin les abonnés, qui auraient à se plaindre d'une irrégularité dans l'expédition du journal, de ne point s'adresser au rédacteur, que cette affaire ne concerne pas, mais, comme nous le demandons en tête de chaque numéro, à l'*Administration* : Secrétariat scolaire de Fribourg.

Autre détail : nous souhaiterions que celui de nos abonnés qui change de domicile voulût bien, pour nous faciliter la besogne, sacrifier la menue somme de dix centimes pour en aviser par carte postale la dite Administration ; qu'il y inscrive *lisiblement* son nom, son prénom, et l'*ancienne* adresse, et la *nouvelle*. Il nous épargnera des embarras et des frais tout en s'épargnant à lui-même des ennuis.

Enfin, qu'on fasse un cordial accueil à la carte de remboursement qui nous permettra de continuer de vivre, et, s'il plaît à Dieu, aux collaborateurs, aux imprimeuses (à qui un merci est bien dû) et aux abonnés, — de prospérer.

L'ŒUVRE DE SAINT-JOACHIM

Lorsque le projet de l'Œuvre de Saint-Joachim a été présenté au Souverain Pontife, celui-ci l'approuva chaleureusement. « C'est là une excellente idée, s'est-il écrié. Je bénis tous ceux qui travailleront à la réaliser. » Peu après, les organisateurs de l'Œuvre recevaient du Vatican la lettre suivante :

« Le Saint-Père a appris avec une vive satisfaction que, afin de favoriser les vocations ecclésiastiques, des personnes laïques dévouées voudraient unir leurs efforts pour créer un fonds intangible, dont l'intérêt servirait à procurer des subsides aux étudiants peu fortunés de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg. Le Souverain Pontife est heureux d'adresser à ces catholiques, auxquels il souhaite d'avoir de nombreux imitateurs, ses paternelles félicitations pour ce noble projet témoignant de leur foi profonde, de leur généreux dévouement à l'Eglise. Il les exhorte et les encourage vivement à favoriser une Œuvre si salutaire

et si opportune au lendemain surtout des épreuves de la guerre et des vides que le terrible conflit a semés dans les rangs du clergé. En témoignage de sa spéciale bienveillance et comme gage de l'abondance des bénédictions que le divin Maître leur réserve, Sa Sainteté accorde de grand cœur à ces personnes dévouées et à leurs adhérents la bénédiction apostolique. — Signé : *Cardinal Gasparri.* »

On sait en quelle estime Benoît XV, de même que ses devanciers, tenait l'Université de Fribourg et spécialement sa Faculté de théologie, qui a le mérite d'enseigner la pure doctrine de saint Thomas, « la doctrine même de l'Eglise », comme l'a écrit Benoît XV, résumant la pensée des papes et des docteurs.

Quant à l'Œuvre si hautement encouragée par S. S. Benoît XV, par Monseigneur notre Evêque ensuite, elle a eu la joie, grâce aux premières bonnes volontés, de venir en aide déjà à une dizaine d'étudiants prêtres ou aspirants ecclésiastiques. Mais, la cause est aussi vaste qu'importante. Puisse donc se réaliser le vœu du Pontife qui l'a bénie paternellement et qui, n'en doutons pas, du haut du Ciel, continue à l'aimer ! Puissent-ils être nombreux les catholiques soucieux de servir la vérité ! Qu'ils apportent chacun leur obole cordiale ! La plus humble est utile, la plus humble est reçue avec reconnaissance.

(Envoi sans frais par compte de chèques IIa 446, Fribourg, Suisse.)



SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle, jeudi 1^{er} juin, à 2 1/2 heures, à la Villa Miséricorde.



Examens du brevet de capacité

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et les aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu dans l'ordre suivant :

Lundi 3 et mardi 4 juillet : Epreuves écrites pour les candidats des deux sexes ;

Lundi 17 et mardi 18 juillet : Examens oraux pour les candidats des deux sexes ;

Mercredi 19 juillet : Examens des candidates pour les branches professionnelles et des candidats pour quelques branches spéciales ;

Mardi 18 juillet : Examen des candidates au brevet de maîtresses d'ouvrages, à l'école secondaire de Gambach.

L'horaire indiquera les locaux et déterminera l'ordre des branches pour chaque série et chaque sexe.

Les examens commenceront chaque jour à 8 heures du matin.

Fribourg, le 24 mai 1922.

Le conseiller d'Etat, directeur,
GEORGES PYTHON.

